



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

AGENCE PORTUAIRE MARITIME ET FLUVIALE

Avis de Consultation Ouverte

N° 044-APMF/22

1. L'AGENCE PORTUAIRE MARITIME ET FLUVIALE invite les candidats intéressés à soumissionner des offres sous plis fermés pour l'Entretien et réparation serveur CISCO.
Le lot est unique indivisible. Ainsi, toute offre partielle n'est pas recevable.

2. La procédure de Consultation est faite en application de la loi N° 2016 - 055 du 25 Janvier 2017 portant Code des Marchés Publics en vue de la Consultation **À prix unitaire**.

3. Le Dossier de Consultation de prix complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

Adresse : APMF ALAROBIA
Rue : ROUTE DES HYDROCARBURES
Etage / Numéro de Bureau : BATIMENT ANNEXE - 2^{ème} ETAGE

4. Pour le candidat désirant soumissionner, le Dossier de Consultation ouverte, version électronique, doit être retiré à l'AGENCE PORTUAIRE MARITIME ET FLUVIALE, BATIMENT ANNEXE - 2^{ème} ETAGE et moyennant le paiement d'un montant non remboursable de :

. 1^{er} Paiement à effectuer auprès de l'agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics Immeuble Plan Anosy (ou, au nom du Régisseur de recette de la Commission Région des marchés)

- vingt mille Ariary (Ar 20 000.00)

. 2^{ème} Paiement à effectuer auprès de l'AGENCE PORTUAIRE MARITIME ET FLUVIALE, BATIMENT ANNEXE - 2^{ème} ETAGE.

- vingt mille Ariary (Ar 20 000.00)

Le paiement devra être effectué :

- Soit en espèce
- Soit par chèque Bancaire.

5. Les plis devront parvenir à l'APMF ALAROBIA - Bâtiment annexe - 2^{ème} ETAGE au plus tard le 20/06/2022 à 11 H 00 Min et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

6. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

7. Chaque offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission d'un montant de: cent cinquante mille Ariary (Ar 150 000.00), ou son équivalent en monnaie librement convertible. Elle doit être présentée sous l'une des formes suivantes :

- Soit par Caution Personnelle et Solidaire d'un organisme agréé par le Ministère des Finances
- Soit par Garantie Bancaire
- Soit par Chèque de Banque libellé au nom de l'AGENCE PORTUAIRE, MARITIME ET FLUVIALE et versé au trésor public.

A Antananarivo, le 07/06/2022

La Personne Responsable des Marchés Publics



09 JUN 2022
MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES
DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES MARCHÉS PUBLICS

